

CHARLEROI Jumet

Le MR ne veut pas d'un centre fermé

L'IPPJ de la rue de l'institut Dogniaux est appelée à devenir un centre fermé pour des délinquants mineurs.

• Didier ALBIN

Adap-
A dapter le réseau de services d'aides à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour en accroître l'efficacité : le projet que le ministre PS Rachid Madrane compte soumettre d'ici peu à l'approbation de son gouvernement aura des conséquences à Charleroi. Il prévoit en effet la transformation de l'institution publique de protection de la jeunesse de Jumet (IPPJ). De centre en milieu ouvert, il deviendrait un centre fermé. D'importants travaux de sécurisation et de mise aux normes vont donc s'y imposer. Installation de clôtures d'une hauteur de six mètres sur les murs d'enceinte du parc, aménagement d'un sas d'entrée pour les visiteurs extérieurs, adaptation des locaux... Tout cela doit s'étaler sur quatre ans. Et faire l'objet d'un consensus politique et social. Actuellement, seul l'IPPJ de Saint Hubert en province du Luxembourg dispose d'une section pour jeunes dessaisis, c'est-à-dire de délinquants pour lesquels toutes les mesures protectionnelles ont échoué. Les juges de la jeunesse en transfèrent



alors les dossiers à des tribunaux pour adultes. La section de Saint-Hubert partirait à Jumet, afin de la rendre plus accessible à une grande majorité de familles.

Le ministre entend profiter de l'opération pour ouvrir une section dédiée à l'accueil de filles. Notamment de jeunes djihadistes de retour de Syrie, pour lesquelles les prisons ne sont pas plus adaptées que les centres fermés traditionnels. Cinq places leur seraient réservées en plus des treize pour les garçons.

Au cabinet Madrane, on assure avoir rencontré le personnel afin de l'informer. « Il n'y a pas de suppression d'emploi à l'ordre du jour, ni de fermeture du service comme on l'a entendu », confie une source proche du ministre. Une quarantaine de travailleurs sont occupés à Jumet. « La réforme entend privilégier les reconversions ou mutations en interne, il n'y aura pas de licenciement », a précisé le ministre en commission parlementaire dans une réponse au député MR Philippe Knaepen. Celui-ci se dit très inquiet pour l'avenir. Il a prévu de mobiliser les conseils communaux de l'arrondissement à travers un projet de motion. Pour lui, « abandonner les missions actuellement remplies, c'est jeter à la poubelle 60 ans d'expertise et de travail en réseau. L'IPPJ s'appuie largement sur un réseau d'acteurs locaux, depuis les autorités judiciaires aux intervenants du monde associatif en passant par les établissements d'enseignement. Il est primordial de sauver ça. » ■

Les riverains pas encore informés

Comment le projet de centre fermé sera-t-il accueilli dans le quartier ? Si aucune information n'a été organisée jusqu'ici, des rumeurs alarmistes ont déjà commencé à courir. « Pour les désamorcer, il faudra faire preuve de pédagogie, dit-on au cabinet Madrane. En 2017, les jeunes qui vivent en centres fermés ne passent plus 22h sur 24 en cellule. Ils sont socialisés, suivis, accompagnés et préparés à leur réinsertion. Pour que ce ne soient pas des fauves lors de leur remise en liberté. »

Le monde change, les missions évoluent et l'aide à la jeunesse ne déroge pas à la règle. Depuis le décret de 1991, le travail éducatif des IPPJ s'est profondément transformé. « Notamment, on n'envisage plus de faire de la réinsertion sans travailler en même temps avec les familles. Leur demander de parcourir 180 kilomètres pour se rejoindre leurs enfants à Saint-Hubert n'a plus de sens ». D'où la nécessité d'adapter la répartition des 377 places (dont 117 en accompagnement post-institutionnel) que se partagent

les six IPPJ de Wallonie Bruxelles. Pour le député MR Philippe Knaepen, le transfert des sections ouvertes dans d'autres institutions de la Fédération va allonger le trajet de nombreuses familles. « L'IPPJ de Jumet a ouvert en 1958, voici près de 60 ans. Nous pensons qu'il doit continuer à remplir ses missions dans notre bassin de vie d'un demi-million d'habitants, au carrefour de la Wallonie-Picarde, de la région de Mons Borinage et de la province de Namur. » La résistance politique s'organise. ■ D. A.



L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse 04/05/2017, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: entre Sambre et Meuse

